

Madame la Directrice,  
Monsieur le Directeur,

**A Ramonville St Agne**  
Le 02/04/2024

**Objet**  
Recensement demandes  
financement fonds mutualisés  
EP

**Suivi Par**  
DELPECH Aude

**Courrier**  
N /Réf.AD  
**Page(s)** 1  
**P.J.** 2

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Dans sa séance du 8 mars 2024, le Conseil Régional Stratégique et de Gestion de l'ANFH Occitanie a réaffirmé sa volonté de soutenir les départs des personnels hospitaliers en Etudes Promotionnelles.

Pour cette nouvelle campagne de recensement des demandes de financement, les Comités Territoriaux de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées se réuniront respectivement le **1<sup>er</sup> et 2 juillet 2024** pour instruire les demandes de formation débutant sur le **second semestre 2024**.

Pour l'attribution des fonds mutualisés, les Comités Territoriaux prioriseront les demandes de financement des établissements dont l'investissement en études promotionnelles est conséquent et dont les frais de remboursement en salaires hors EP restent faibles ou modérés.

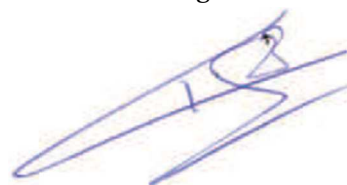
Toutes les demandes de formation que vous ne pourriez pas financer sur votre plan peuvent être soumises au Comité Territorial (demandes institutionnelles ; agents susceptibles d'être sans poste à l'issue de leur cursus de formation ; redoublement, modules complémentaires).

Cependant, l'enveloppe du plan de formation doit être mobilisée en priorité avant de solliciter des fonds mutualisés auprès de l'ANFH.

Nous vous invitons à retourner vos demandes de financement au **plus tard le 31 mai 2024** (*même si les résultats aux concours de vos agents ne sont pas encore connus à cette date*).

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président Régional



Bertrand PERIN